



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 2 mai 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin mars 2025

En ce premier mois du printemps 2025, les remboursements de soins de ville au régime agricole se maintiennent à un niveau élevé, similaire aux remboursements de février. Sur les trois premiers mois de l'année, l'évolution est de + 3,7 % par rapport à la même période en 2024.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2024 soit un recul similaire à l'année dernière et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et des Etudes (DSEF)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les trois premiers mois de 2025 est en hausse de 0,4 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation résulte de la hausse de 2,2 % du nombre de patients salariés agricoles et est atténuée par la diminution de 2,5 % des effectifs de patients non-salariés agricoles

Des remboursements de soins de ville en forte hausse chez les salariés agricoles

Fin mars 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **6,2 %** pour le régime des **salariés agricoles** et seulement de **0,8 %** pour celui des **non-salariés agricoles**.

Une tendance haussière pour les honoraires médicaux

Les remboursements des honoraires de **médecins généralistes** se hissent à **+ 4,9 %** à fin mars. Les fortes évolutions de ce début d'année s'expliquent par le passage du montant de la consultation de 26,5 € à 30 €. Dans le même temps, elles restent contenues par le doublement de la participation forfaitaire qui joue à la baisse. Les remboursements des honoraires de **médecins spécialistes** augmentent de **4,6 %** à fin mars. Tout comme les généralistes, ils bénéficient d'une revalorisation tarifaire de leurs consultations. L'évolution du remboursement de ces actes s'élève à **+ 6,2 %**. Les honoraires de **soins dentaires** grimpent de **6,9 %** à fin mars en raison de la hausse croissante des dépenses tout au long de l'année 2024. En ce début d'année toutefois, ce mouvement s'inverse et les remboursements diminuent d'un mois à l'autre.

Kinésithérapeutes et infirmiers : un mois de mars en baisse mais un début d'année en hausse

Les remboursements de soins des **masseurs-kinésithérapeutes** croissent de **2,2 %** fin mars. A noter que les remboursements de ce mois sont atypiquement bas par rapport à ceux de février (- 3,3 %). Les remboursements des **infirmiers** se situent sur une tendance d'évolution similaire : le taux d'évolution est de **+ 2,1 %**, avec un mois de mars en retrait de - 1,7 % par rapport au mois de février.

Les laboratoires en baisse malgré une stabilité ce mois-ci

Fin mars 2025, les remboursements **d'analyses médicales** chutent de **14,9 %** en raison de la décroissance observée tout au long de l'année 2024. Les remboursements de mars se situent au même niveau qu'en février.

Des remboursements de transport en constante évolution

Concernant les remboursements de **transports**, la tendance haussière actuelle confirme celle du mois passé : **+ 2,1 %** en mars après **+ 2,7 %** en février. Le taux d'évolution à fin mars s'élève à **+ 4,7 %**.

Progression des versements d'IJ Maladie supérieure à celle des IJ ATMP

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** s'élèvent à **7,7 %** à fin mars. L'évolution mensuelle est stable. Concernant les versements **d'IJ ATMP**, la hausse est moins importante qu'en maladie, avec **+ 2,9 %** depuis le début de l'année.



Les médicaments délivrés en officines toujours en progression contrairement aux médicaments rétrocedés

Les remboursements de **médicaments de ville** augmentent de **4,6 %** à fin mars. La tendance est haussière pour le troisième mois consécutif. Les remboursements des **médicaments rétrocedés** baissent de **9,5 %** en ce début d'année. Les évolutions mensuelles sont très erratiques, la hausse de 9,8 % en mars compense la baisse de 9,1 % de février.

Des remboursements de dispositifs médicaux plus minces qu'en février

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **4,3 %** et le niveau des remboursements est légèrement inférieur à celui du mois précédent.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mars 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mars 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mars 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,0%	-0,7%	+4,3%	+0,6%	+3,7%	+0,8%	+6,2%	+0,8%	+0,1%
Soins de ville hors produits de santé	+1,4%	-1,6%	+3,8%	-0,5%	+3,6%	+0,2%	+6,1%	-0,0%	-0,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,6%	-2,6%	+3,1%	+1,5%	+5,2%	+0,9%	+8,5%	-0,0%	-0,2%
- Médecins généralistes	-0,5%	-4,0%	+2,5%	-1,8%	+4,9%	-0,1%	+9,1%	+0,6%	-2,7%
- Médecins spécialistes	+1,9%	-1,1%	+4,3%	+4,3%	+4,6%	+0,6%	+7,7%	+3,2%	+1,1%
- Dentistes	-3,5%	-6,3%	-1,7%	-2,4%	+6,9%	+3,5%	+9,1%	-12,4%	-0,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,2%	-1,4%	+5,4%	-1,1%	+2,6%	+0,1%	+6,7%	-1,9%	-2,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,2%	-0,7%	+5,6%	+1,6%	+2,2%	-0,7%	+5,6%	-1,4%	-3,3%
- Infirmiers	+0,2%	-2,0%	+4,5%	-2,4%	+2,1%	-0,1%	+6,1%	-2,5%	-1,7%
Laboratoires	-11,7%	-15,5%	-8,5%	-19,6%	-14,9%	-19,2%	-11,2%	-11,3%	-0,3%
Frais de transports	+3,5%	+1,4%	+5,7%	+3,6%	+4,7%	+3,1%	+6,3%	+1,9%	+2,1%
Indemnités journalières (IJ) :	+4,6%	+5,4%	+4,4%	+0,1%	+6,0%	+7,2%	+5,7%	+3,9%	+0,5%
- IJ maladie	+5,5%	+6,7%	+5,3%	-1,8%	+7,7%	+6,6%	+7,9%	+2,8%	-0,2%
- IJ ATMP	+2,9%	+3,0%	+2,9%	+3,6%	+2,9%	+8,2%	+2,0%	+6,1%	+1,7%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,0%	+0,7%	+5,5%	+2,5%	+3,9%	+1,6%	+6,3%	+2,2%	+0,7%
Médicaments :	+2,9%	+1,0%	+4,9%	+3,4%	+3,8%	+1,7%	+5,8%	+3,0%	+1,2%
- Médicaments délivrés en ville	+3,4%	+1,7%	+5,3%	+4,2%	+4,6%	+2,4%	+6,9%	+3,7%	+0,7%
- Médicaments rétrocedés	-5,8%	-13,9%	-0,1%	-7,4%	-9,5%	-12,4%	-7,5%	-6,3%	+9,8%
LPP	+3,4%	-0,0%	+7,5%	-0,2%	+4,3%	+1,2%	+7,9%	-0,3%	-0,6%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de mars 2025